Docusign Envelope ID: 24F2ACF0-40AA-461A-968B-5D2776469D57

ABONDANCE FINANCIERE
Société par actions simplifiée au capital de 100 euros
Siège Social : 200 Rue de la Croix Nivert
75015 Paris
R.C.S. PARIS 994 395 457

_____

PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 01/03/2026

_____

L'an Deux Mille vingt-six,

Le 1er mars,

A 10 Heures,

Monsieur Mbemba Heritier-Xavier président et associé unique de la Société ABONDANCE FINANCIERE au capital de 100€ divisé en 100 parts de 1 Euro chacune, a pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, décide d'étendre l'objet social de la SASU ABONDANCE FINANCIERE à « Transaction sur immeuble et fonds de commerce ».

DEUXIEME DECISION

Le président décide de modifier les statuts de la société ABONDANCE FINANCIERE, et ce à compter de ce jour. En conséquence, l'Associée unique modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 2 – OBJET SOCIAL

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Services d'assistance et de conseils immobiliers aux particuliers et aux entreprises ;
- Transaction sur immeuble et fonds de commerce ;

Docusign Envelope ID: 24F2ACF0-40AA-461A-968B-5D2776469D57

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de toutes marques, de tous procédés et

brevets, et plus largement de tout droit de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elle soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension.»

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé unique.

En trois exemplaires originaux.

Monsieur Mbemba Heritier-Xavier associé unique de la société ABONDANCE FINANCIERE

